

Mme BAUVAT. edite
1 chemin de la gare
cédex 3087

31720 Daux

St Paul Paul de 7/02/20

Madame de Maïre,

Je vous par la présente proteste la
zone classée par les monuments de France,
en effet, la parcelle 78 et la parcelle 76
n'ont pas de vue sur le clocher de
l'église, c'est en réalité complètement
faussé, à savoir que depuis la plaine
on voit très bien le clocher de l'église.

Veuillez agréer Madame mes meilleures
salutations.

